

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 15 avril 2010

CG 10/3^{ème}/III-01

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE COLLEGES

ETUDE TECHNIQUE sur la DEMOGRAPHIE SCOLAIRE EN TARN-ET -GARONNE - 2009-2014

La nouvelle répartition de compétences en matière d'enseignement public, effectuée au 1^{er} janvier 1986 et modifiée par l'acte 2 de la décentralisation, a instauré un régime de responsabilités partagées entre les autorités décentralisées et les autorités académiques.

Le Conseil Général s'est vu confier, entre autres missions (planification scolaire, construction et gestion des collèges), la programmation des opérations d'investissement relatives aux collèges publics. A ce titre, il définit la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

Depuis l'acte 2 de la décentralisation, l'implication des Départements est sortie renforcée, dans la mesure où la **définition des secteurs de recrutement des établissements relève désormais de leur responsabilité**, l'Inspection académique ayant à sa charge l'inscription et l'affectation des élèves dans les collèges.

L'Etat conserve également la responsabilité du service public de l'enseignement et doit, à ce titre, arrêter chaque année la liste des opérations pour lesquelles il s'engage à donner les postes indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Depuis 1986, un effort d'aménagement du territoire

Le Conseil Général a **considérablement** modernisé son potentiel d'accueil, de manière continue. Le bilan chiffré 1986-2009 parle de lui-même, et a été marqué par 4 grandes étapes :

- **la construction de trois collèges en zone rurale**, à Lafrançaise, Labastide Saint Pierre et Nègrepelisse a répondu à la nécessaire proximité des lieux d'enseignement. Cette opération a en outre permis à la Région de bénéficier de la cession du collège Bourdelle pour augmenter les capacités d'accueil en lycée.

- **la restructuration totale de 3 collèges avant 2003** - Flamens à Castelsarrasin, Ingres à Montauban et François Mitterrand à Moissac - a amélioré qualitativement le patrimoine collégial départemental. En outre, **la construction de treize gymnases** a répondu à l'attente des besoins liés à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, discipline à part entière.

- **l'adoption d'un Programme Prévisionnel d'Investissement décennal 2003-2012**, qui s'élève aujourd'hui à **27 millions d'euros**. Aux trois quarts réalisé, il comprend la restructuration de 7 collèges, la mise en sécurité et aux normes pédagogiques de l'ensemble du parc immobilier et la rénovation de plusieurs demi-pensions avec, pour objectif, d'offrir aux collégiens et aux professeurs un meilleur cadre de vie et de travail.

- **la construction de 2 nouveaux collèges sur Montauban et Montech** enfin, à la suite de l'étude technique produite en 2003, qui a démontré les limites de capacités sur ces deux zones qui ont concentré l'essentiel de la croissance démographique départementale.

Aujourd'hui, il convient de faire un bilan de ces capacités d'accueil, au vu des évolutions démographiques départementales et scolaires constatées sur la dernière décennie et sur les **nouvelles projections** à notre disposition.

En effet, le desserrement urbain de l'aire toulousaine a bénéficié en majorité au Tarn & Garonne, qui connaît une des plus fortes progressions démographiques de la région Midi-Pyrénées.

A la veille de relancer un nouveau plan pluriannuel d'investissement, et en prévision de zones de tensions prévisibles compte tenu de l'accroissement de la population scolaire, il s'avère nécessaire d'éclairer l'Assemblée sur les choix à faire entre nos **3 principaux leviers d'action** en la matière que sont :

- **la construction, l'extension ou le développement des établissements** d'une part,
- **l'ajustement des secteurs de recrutement** des collèges ensuite,
- **les circuits de transports scolaires** enfin.

I. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET EFFECTIFS SCOLAIRES	3
UN CONSTAT : UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE, MAIS UNE POPULATION COLLEGIENNE QUI A CONNU UN CREUX	3
1. RECENSEMENT DE POPULATION INSEE	3
2. CONSTATS DES EFFECTIFS ACADEMIQUES ET DEPARTEMENTAUX	6
II. PROJECTION DES EFFECTIFS DES COLLEGES AU PLAN DEPARTEMENTAL	9
3 METHODES DE CALCUL VENANT DE TROIS SOURCES QUI SE CORROBORENT : L'INSEE, L'INSPECTION ACADEMIQUE ET LA BASE DU 1^{ER} DEGRE.	9
1. INSEE : LES DONNEES « OMPHALE »	9
2. UNE METHODE RENOUVELEE PAR L'INSPECTION ACADEMIQUE	14
3. EFFECTIFS DANS LES ECOLES PRIMAIRES : CONSTAT ET EVOLUTION	18
III. PROPOSITIONS A COURT ET MOYEN TERMES : REDEFINITION DES SECTEURS SCOLAIRES ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	21
A. AMELIORATION DES CAPACITES D'ACCUEIL	21
1. CONDITION D'ACCUEIL COMPAREES : UNE NETTE AMELIORATION DU TARN ET GARONNE	21
2. UNE BONNE PLACE EN REGION MIDI-PYRENEES	22
3. LES CAPACITES DES ETABLISSEMENTS D'ICI 3 ANS :	23
B. REDIFINITION DE SECTEURS DE RECRUTEMENT	24
1. SECTEUR « SUD » : GRISOLLES, LABASTIDE, MONTECH, BEAUMONT DE LOMAGNE	24
2. SECTEUR MONTAUBAN (INGRES, OLYMPE DE GOUGES, JEAN JAURES, AZAÑA)	26
3. SECTEUR DE NÉGREPELISSE – CAUSSADE – ST ANTONIN	29
4. SECTEURS VALENCE-MOISSAC ET NORD-EST	30
ANNEXE 1 : SECTEURS SCOLAIRES ET ZONES DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	34
ANNEXE 2 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1^{ER} DEGRE 2003-2008	35
ANNEXE 3 : TEMPS DE TRAJETS COMPARES SUR LE GRAND SECTEUR SUD	36
ANNEXE 4 : SECTORISATION DES COLLEGES DE BEAUMONT DE L. ET GRISOLLES	37
ANNEXE 5 : SECTORISATION DES COLLEGES DE MONTAUBAN	38
ANNEXE 6 : SECTORISATION DES COLLEGES DE CASTELSARRASIN (CARTE)	39
ANNEXE 7 : SECTORISATION DU COLLEGE FLAMENS DE CASTELSARRASIN	40
ANNEXE 8 : SECTORISATION DES COLLEGES JEAN DE PRADES DE CASTELSARRASIN	41
ANNEXE 9 : SECTEUR MIXTE AFFECTES AUX 2 COLLEGES DE CASTELSARRASIN	42

I. Croissance démographique et effectifs scolaires

Un constat : une forte croissance démographique, mais une population collégienne qui a connu un creux

1. Recensement de population INSEE

Le tableau ci-après montre que **sur la dernière décennie**, le Tarn et Garonne a connu **la plus forte croissance après la Haute Garonne**, et que le solde migratoire est même le plus important.

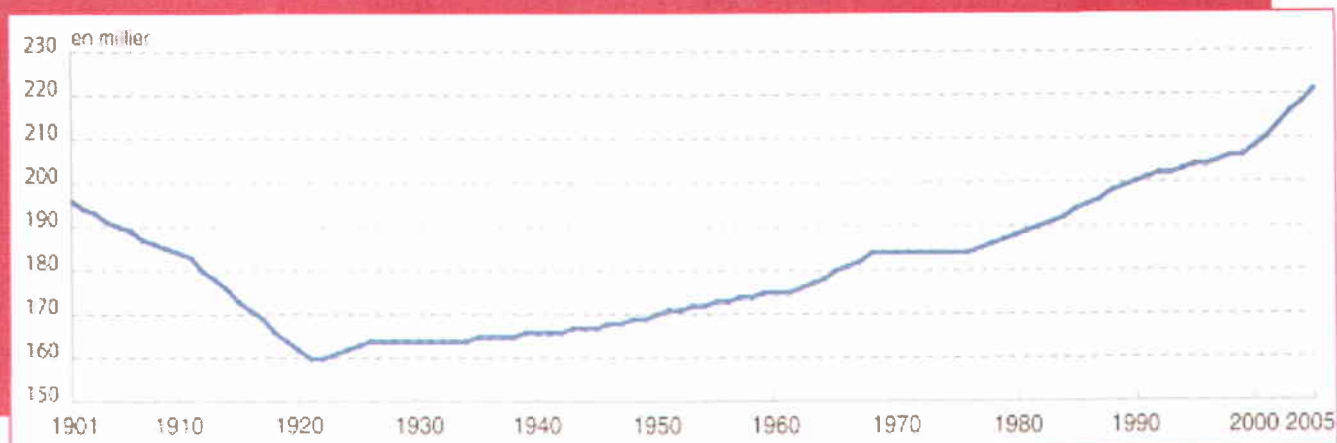
Tableau - Évolution de la population par département de 1999 à 2008

Département	Estimations de population au 1er janvier 2008 (p)	Variation relative annuelle 1999-2008 (en %)		
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties (1)
Ariège	150 000	1,0%	-0,3%	1,3%
Aveyron	275 500	0,5%	-0,2%	0,7%
Haute-Garonne	1 220 000	1,7%	0,5%	1,2%
Gers	184 500	0,8%	-0,3%	1,1%
Lot	172 000	0,8%	-0,3%	1,1%
Hautes-Pyrénées	229 000	0,3%	-0,2%	0,5%
Tarn	372 000	0,9%	-0,1%	1,0%
Tarn-et-Garonne	234 500	1,4%	0,1%	1,3%
Midi-Pyrénées	2 865 000	1,2%	0,1%	1,1%
France métropol. & Dom	63 960 000	0,7%	0,4%	0,3%

Source : Insee - Estimations de population (p) résultats provisoires arrêtés fin 2009.
 (1) Le solde apparent des entrées-sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

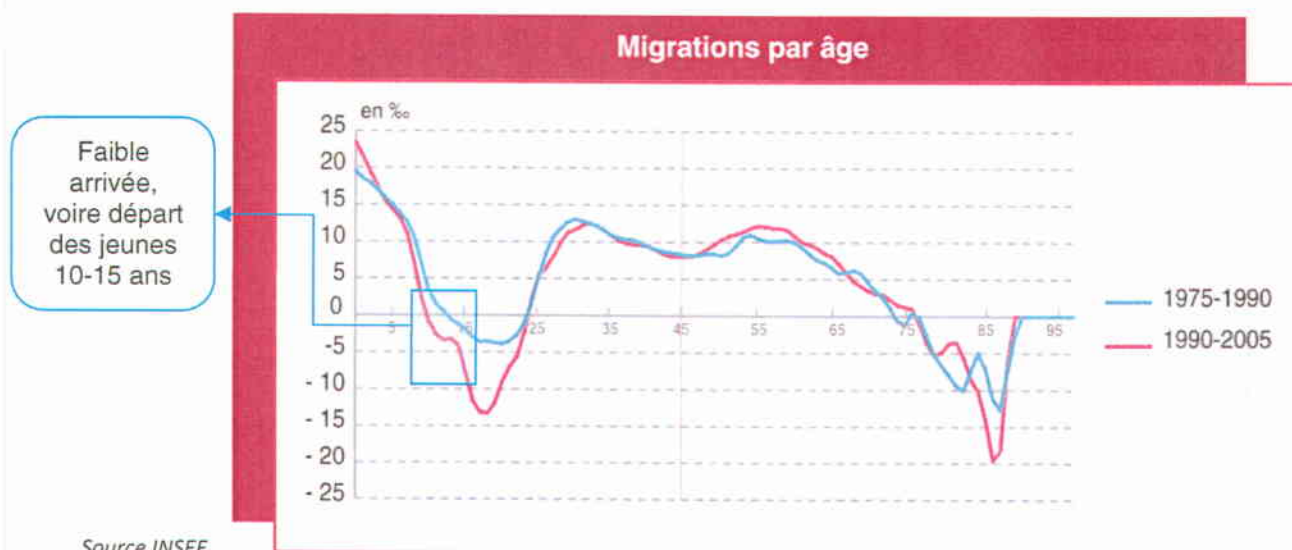
Sur **une tendance plus longue**, on constate également l'accélération de cette croissance depuis les années 1980 et surtout depuis 2000.

Évolution de la population départementale de 1901 à 2005



Source : Insee-Estimations de population, État Civil

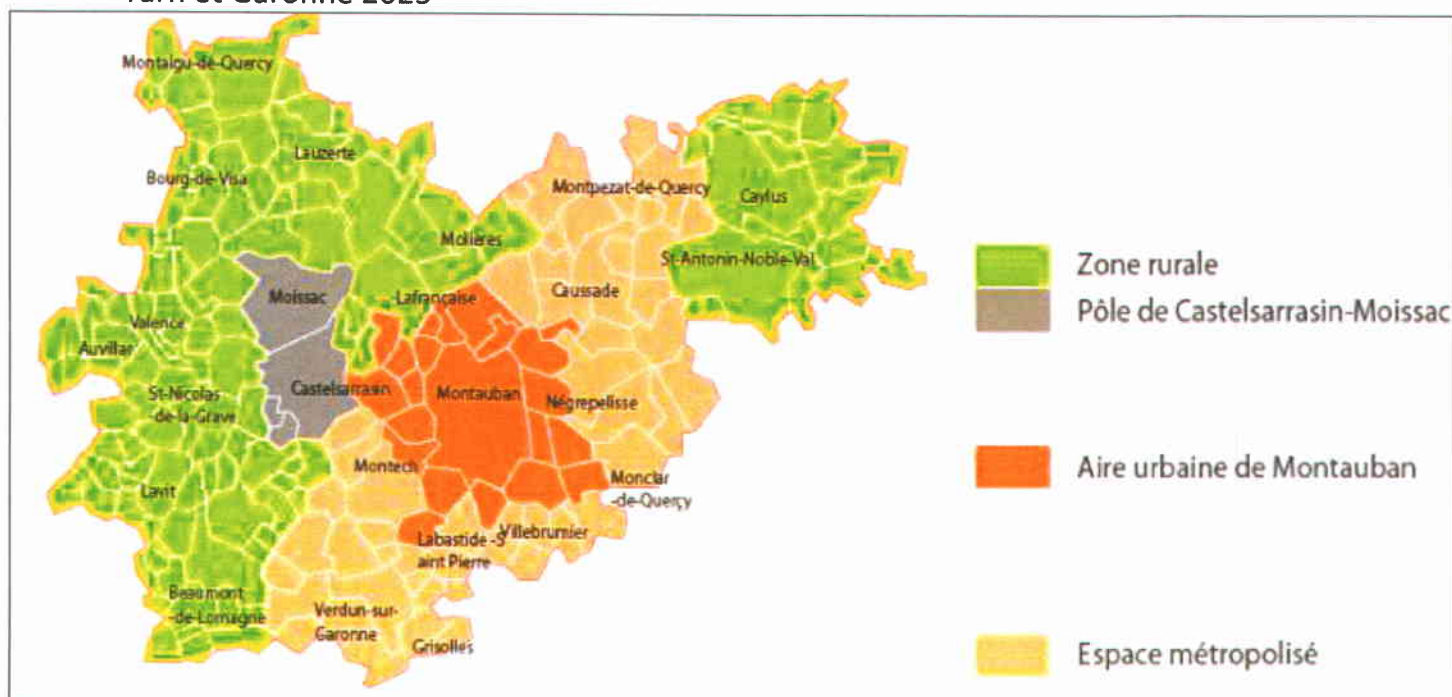
Cependant, concernant les migrations de population jeune, et particulièrement la tranche des 10-15 ans qui correspond aux collégiens, on constate que les tendances 75-90, comme celle de la période suivante, sont inférieures, voire négatives et ne correspondent pas au 1,3% évoqués ci-dessus pour la population globale. Cela corrobore le fait que si la population tarn-et garonnaise, grâce à son solde migratoire positif, connaît une des moyennes d'âge les plus jeunes en Midi-Pyrénées, le processus de vieillissement continuera sur les prochaines années (14% de plus de 75 ans d'ici 2030).



Source INSEE

Note de lecture : sur la période 1990-2005, chaque année, il arrive 8 personnes de 45 ans de plus en Tarn-et-Garonne qu'il n'en part, pour 1 000 présents en début d'année. Sur la période 1975-1990, le ratio est identique.

Enfin, la croissance démographique s'est répartie de manière différenciée sur le territoire départemental, selon le zonage défini dans le cadre de l'étude de Tarn et Garonne 2025



Source : Tarn et Garonne 2025

L'aire urbaine de Montauban a connu une croissance de 9% entre 1990 et 2005, tandis que la zone métropolisée a cru de 21.9%, soit les variations annuelles suivantes :

Source :
Tarn et Garonne 2025

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2005	Evolution 1990-1999		Evolution 1999-2005	
				Brute	Taux de variation annuel	Brute	Taux de variation annuel
Aire Urbaine de Montauban	72 848	75 158	80 035	2 310	0,35	4 877	0,9%
Zone métropolisée	48 300	51 682	58 881	3 382	0,75	7199	2%
Zone rurale dont Castelsarrasin-Moissac	79 072	79 194	82 736	122	0,02	3542	0,6%
Département du Tarn-et-Garonne	200 220	206 044	221 652	5 814	0,3%	15 618	1,1 %

➤ **Les zones de tensions ont donc bien été ciblées** : c'est bien sur ces territoires que l'effort d'équipement du Conseil général a porté, même si, au niveau de la population scolaire, cette hausse a été bien plus lissée dans le temps.

2. Constats des effectifs académiques et départementaux

Le tableau ci-dessous présente la situation des collèges dans les 8 départements de l'Académie de Toulouse entre 2002 et 2008 : l'évolution globale est de +1,75%, soit très limitée par rapport à ce qu'on aurait pu attendre de l'attractivité migratoire de la région.

Avec +4,1% d'accroissement de ses effectifs collégiens, **le Tarn et Garonne arrive en tête** avant la Haute Garonne, le Lot et le Tarn qui ont connu une augmentation de l'ordre de 3.5%. Notre département se situe aujourd'hui au 3^{ème} rang en termes d'effectifs.

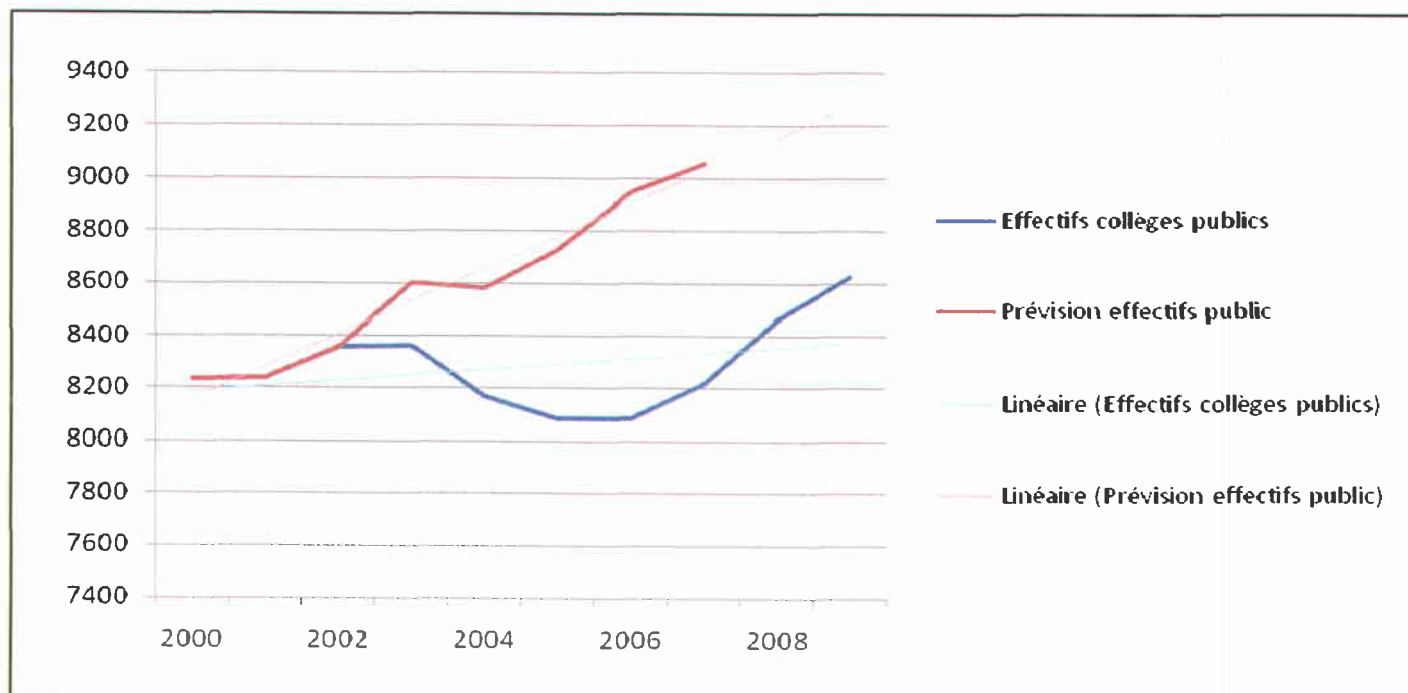
DEPARTEMENTS	Constats*		
	2002	2009	%
HAUTE- GARONNE 31	45 766	47 466	3,7%
TARN 81	12 417	12 824	3,3%
TARN-et-GARONNE 82	8 371	8 703	4.1%
HAUTES-PYRENEES 65	8 486	7 785	- 8,3%
AVEYRON 12	7 284	7 118	-1,6%
GERS 32	6 717	6 759	0,6%
LOT 46	5 864	6 070	3,5%
ARIEGE 09	6 117	6 029	-1,4%
ACADEMIE TOTAL	100 989	102 754	1,75%

Source : Conseils généraux de Midi-Pyrénées

*effectifs bruts sans SEGPA.

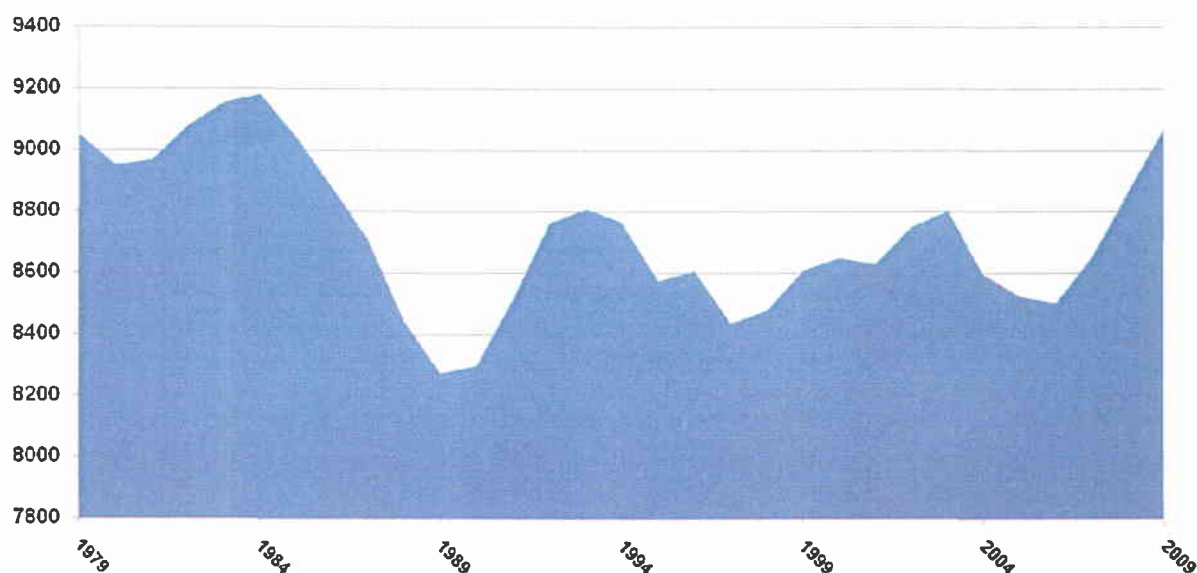
La hausse dans notre département reste cependant bien en deçà de ce qui avait été envisagé (8.4% dès 2007).

Le Tarn et Garonne a vécu un creux dans sa population collégienne, mais connaît une nouvelle accélération depuis 2007, de manière différenciée encore une fois, selon le territoire.



En effet, l'évolution démographique prévue n'a pas eu lieu comme vous pouvez le constater sur le graphique suivant: pour les collèges publics, l'effectif envisagé à l'horizon 2007 s'élevait à 9 059 élèves, contre 8 216 réellement constatés.

Au lieu des plus de 700 élèves attendus, on a constaté une baisse de 141 élèves sur la période de 2002 à 2007. Au global, sur les établissements publics et privés entre 2002 et 2007, l'augmentation n'a été que de 1,23%. On retrouve ainsi en 2009 le nombre de collégiens de 1984.



Par contre, depuis 2007, les effectifs connaissent de nouveau une progression, légère mais qui va en s'accroissant (+ 132 à la rentrée 2007, + 244 à la rentrée 2008, + 206 à la rentrée 2009).

De manière plus détaillée, sur la zone du « Grand Sud » et de Montauban, les prévisions de 2007 n'ont pas encore été atteintes en 2009, même si la répartition des effectifs n'est pas optimale et laisse apparaître des zones de tensions :

Collèges	Effectifs rentrée 2002	Effectifs rentrée 2007	Prévision rentrée 2007	Effectifs rentrée 2009	Capacités d'accueil
Grisolles J. Lacaze	563	564	630	543	550
Labastide J. J. Rousseau	588	438	805	458	550
Mtbn M. Azaña	/	/	/	233	400
Mtbn Ingres	879	920	846	838	1 200
Mtbn O. de Gouges	878	816	1 209	766	900
Mtbn J. Jaurès	633	491	737	572	650
Montech Vercingétorix	/	405	/	504	400
TOTAL	3 541	3 634	4 227	3 914	4 650

Il faut ici souligner que les prévisions d'effectifs sont difficiles dans la mesure où la **population scolaire semble particulièrement volatile** sur ce territoire :

- du fait de la dépendance à l'activité économique toulousaine d'une part, qui a connu des fluctuations importantes ces derniers temps ;
- du fait de la saisonnalité de l'emploi notamment sur le bassin de Castel-Moissac ensuite, avec des problématiques de décrochage scolaire ;
- du fait également de l'importance, constatée plus haut, du solde migratoire dans la croissance démographique (1.3% sur 1.4%), qui implique une réelle difficulté à prévoir, avec précision, le lieu d'arrivée et de scolarisation des enfants, qui sont nombreux à connaître des mouvements d'établissements en cours d'année (une centaine d'inscription en cours d'année en 2008/2009, et des départs également importants).

II. Projection des effectifs des collèges au plan départemental

3 Méthodes de calcul venant de trois sources qui se corroborent : l'INSEE, l'inspection académique et la base du 1^{er} degré.

1. INSEE : les données « OMPHALE »

Contrairement à l'étude réalisée en 2003, nous disposons aujourd'hui d'une source précieuse d'information démographique, à la suite de l'étude réalisée par l'ADE, en lien avec l'INSEE, intitulée Tarn et Garonne 2025, mais également grâce à la modernisation des méthodes de recensement.

a- Méthode de projections de population

L'outil OMPHALE développé par l'Insee permet, à partir de la structure par âge et sexe de la population connue à une date donnée, de faire naître, vieillir, mourir et migrer cette population en s'appuyant sur un jeu d'hypothèses. Il détermine la population à un horizon choisi. Les scénarios pour le futur sont construits à partir de l'analyse démographique du passé ; les hypothèses qui les composent portent sur les trois composantes de l'évolution de la population, à savoir les naissances, les décès et le solde migratoire.

b- Tendance régionale

Cela a donné lieu à une **étude de projection de population réalisée conjointement par les directions régionales de l'Insee, de l'Équipement et des Affaires Sanitaires et Sociales en Midi-Pyrénées en 2007.**

Celle-ci a démontré que la région Midi-Pyrénées gagnerait 600 000 habitants d'ici 2030, passant de 2,7 millions aujourd'hui à 3,3 millions habitants (*selon un scénario dit « central » qui reconduit les tendances récentes de fécondité et de mortalité et le fort apport migratoire constaté depuis 1990*). La Haute-Garonne à elle seule compterait 500 000 habitants supplémentaires, tandis que l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées verraient leur population diminuer. En se basant sur un scénario « alternatif », qui verrait s'infléchir l'apport migratoire, la croissance de la population régionale ne serait plus que de 300 000 personnes d'ici 25 ans.

c- Projection départementale

En voici l'extrait concernant notre département :

« La population de Tarn-et-Garonne augmente fortement depuis une trentaine d'années. Cette croissance s'est accélérée au cours des années récentes. Entre 1999 et 2005, le département a gagné en moyenne 2 600 habitants par an. Selon un scénario de projection dit « central », prolongeant les tendances démographiques récentes, le nombre d'habitants devrait continuer à progresser à un rythme soutenu jusqu'en 2030. Dans un scénario « alternatif », reprenant des comportements migratoires plus anciens, l'augmentation de la population serait tout aussi forte. Quel que soit le scénario de projection de population envisagé, le vieillissement se poursuivrait. Selon le scénario central, la part des personnes de 60 ans et plus passerait de 25 % en 2005 à 35 % en 2030. »

La population de Tarn-et-Garonne en 2005 :

En 2005, la population de Tarn-et-Garonne s'élève à 221 300 personnes. La croissance de la population s'accélère, passant de 0,3 % par an en moyenne au cours de la décennie précédente à 1,2 % entre 1999 et 2005. Le nombre de naissances est légèrement supérieur à celui des décès. Cependant, le dynamisme démographique du département repose surtout sur sa capacité à attirer de nouvelles populations [...]. Le vieillissement de la population se poursuit en Tarn-et-Garonne en raison notamment de la progression de l'espérance de vie et du **départ de nombreux jeunes au moment des études supérieures et de la recherche du premier emploi**. En 2005, 25 % des Tarn-et-Garonnais ont atteint ou dépassé 60 ans contre 24 % au niveau régional. Parmi eux, 41 % ont 75 ans ou plus.

Les perspectives démographiques à l'horizon 2030 :

En un quart de siècle, Tarn-et-Garonne gagnerait 37 300 habitants, selon le scénario de projection de population « central » [...], la population de Tarn-et-Garonne devrait augmenter jusqu'en 2030 de près de 1 500 personnes en moyenne par an, soit une progression moins soutenue qu'entre 1999 et 2005. Cet amortissement de la croissance tient prioritairement au choix de prolonger les tendances migratoires 1990-2005 alors que la fin de période est beaucoup plus dynamique. Il s'explique aussi

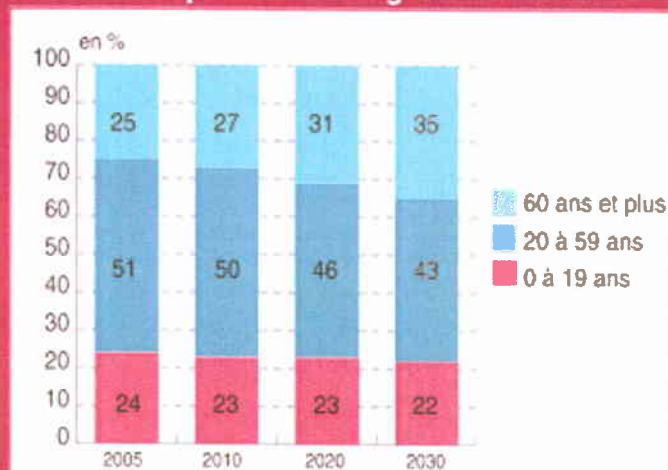
par un vieillissement progressif de la population qui accentue le déficit naturel. **À l'horizon 2030, Tarn-et-Garonne compterait 258 600 habitants. [...]**

Le scénario alternatif donne une même progression de la population que le scénario central. Les comportements migratoires constatés sur les périodes 1975-1990 et 1990-2005 sont très proches en Tarn-et-Garonne. Aussi le scénario alternatif, reproduisant les migrations 1975-1990, donne-t-il une projection de population quasi identique à celle du scénario central. La population du département serait de 259 100 habitants en 2030.

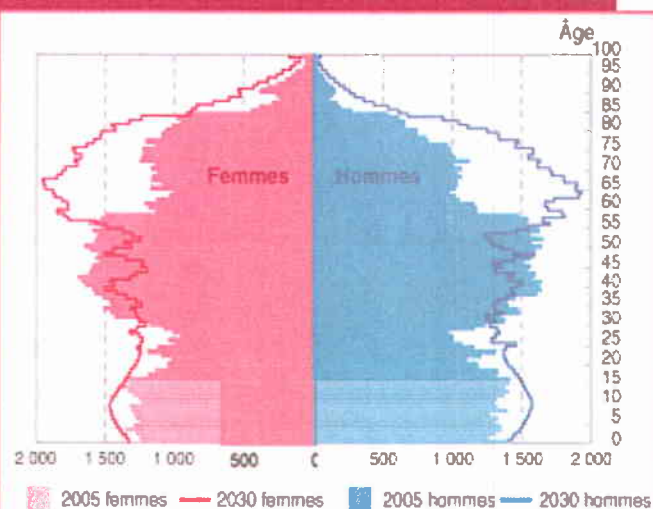
Un vieillissement qui devrait se poursuivre

Quel que soit le scénario retenu, le vieillissement de la population est inéluctable. Selon le scénario central, **l'âge moyen des Tarn-et-Garonnais passerait de 41,6 ans en 2005 à 44,7 ans en 2030**. Le vieillissement serait légèrement moins prononcé avec le scénario alternatif (44,3 ans en 2030). En 2030, les personnes âgées d'au moins 60 ans seraient beaucoup plus nombreuses qu'en 2005 [...] Plus d'un Tarn-et-Garonnais sur trois aurait alors 60 ans ou plus. [...] Quel que soit le scénario, **le nombre des moins de 30 ans devrait progresser entre 2005 et 2030 d'environ 15 %** et le nombre des 30-60 ans diminuerait de 8 %.

Composition de la population par tranche d'âge



Pyramide des âges en 2005 et 2030



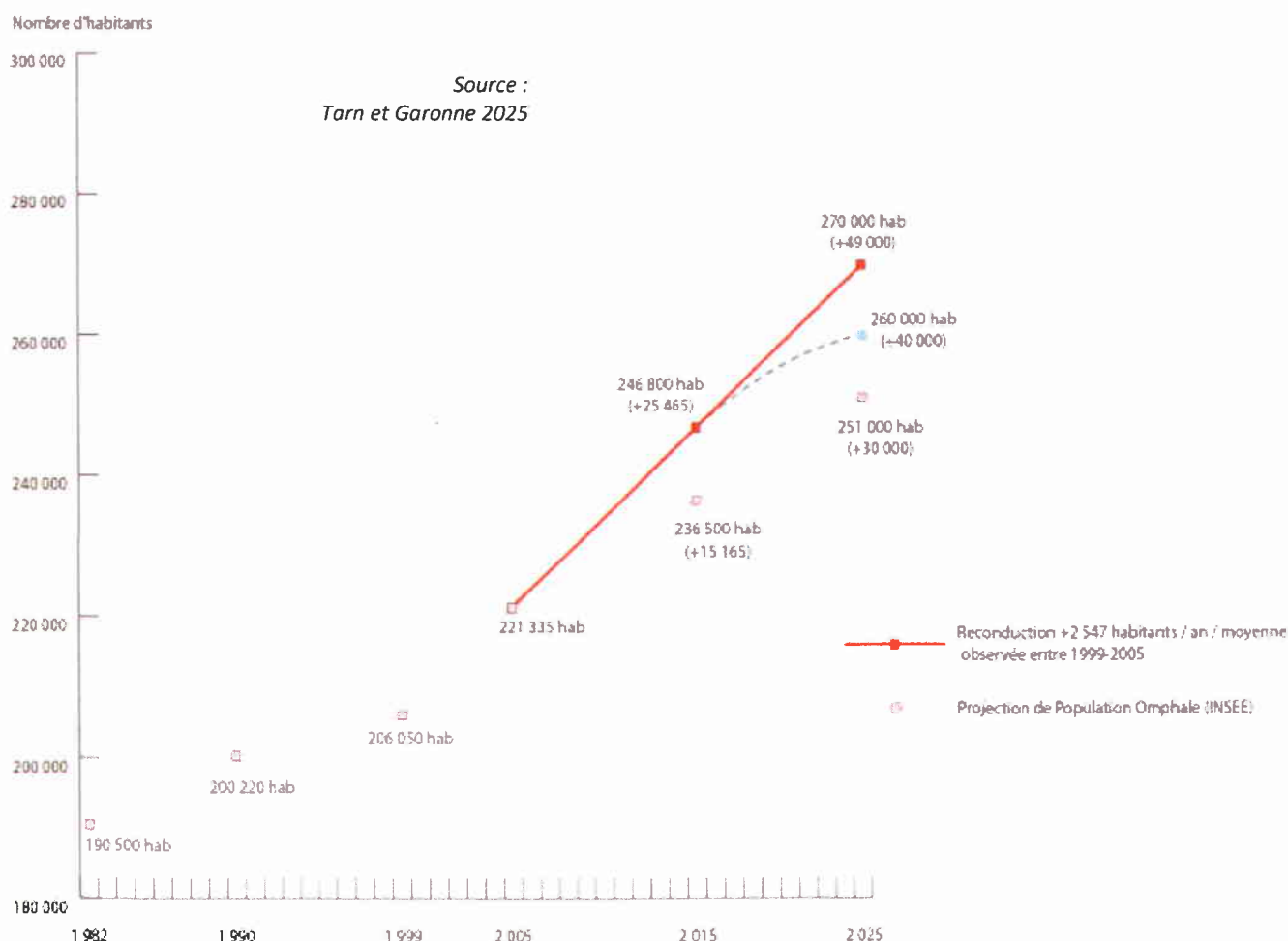
Structure par âge de la population départementale en 2005 et 2030

	2005*			2030		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
0-19 ans	25 391	26 757	52 148	27 951	30 173	58 124
20-39 ans	24 945	25 585	50 530	25 700	27 051	52 751
40-59 ans	31 361	31 210	62 571	28 530	29 402	57 932
60-74 ans	17 220	15 802	33 022	27 245	26 223	53 468
75 ans et plus	13 996	9 068	23 064	20 686	15 668	36 354
Ensemble	112 913	108 422	221 335	130 112	128 517	258 629

d- Une approche encore plus précise dans le cadre de l'étude « Tarn et Garonne 2025 »,

Le département a été découpé en 3 zones : l'aire urbaine de Montauban, une zone dite « métropolitaine » et une zone dite « partie rurale ». Comme il s'agit de territoires infra-départementaux, la structure de population disponible date du recensement de population de 1999. Les scénarios de projection sont adaptés en conséquence.

Il s'avère que parmi les scénarii proposés, le plus réaliste apparaît être le « scénario » **Alternatif-Amélioré** ou « fécondité-mortalité actualisées, migrations 1975 – 1990 ». Il reprend les hypothèses du scénario alternatif du niveau régional : maintien de la fécondité au niveau de 2005, baisse de la mortalité observée en métropole sur les 15 dernières années (1988 – 2002) et prolongement des comportements migratoires de la période 1975 – 1990. Il est à noter que ce scénario bas à l'échelle de la région ne l'est pas en Tarn-et-Garonne, département dans lequel les migrations ont été intenses sur cette période.



Source : Tarn et Garonne 2025

➤ Sur chacune des zones, à savoir l'aire rurale avec l'axe Castel-Valence, l'aire urbaine de Montauban et la zone métropolisée, une approche sur la population jeune des 10-15 ans a été affinée. (VOIR CARTE EN ANNEXE 1)

Loin de représenter exactement la population des collégiens publics, dans la mesure où les âges, les choix d'orientation et les inscriptions dans le privé sont des variables non mesurables à cette échelle, les taux d'évolution peuvent en revanche être appliqués à nos effectifs collégiens actuels.

Cela donnerait, à l'horizon 2014, des effectifs dont l'ordre de grandeur est le suivant, sur les 3 zones de tensions potentielles :

- 2 600 élèves sur Montauban
- 2 100 élèves sur le secteur Grand Sud (Beaumont, Grisolles, Montech, Labastide)
- 1 800 élèves sur le secteur Est (Caussade, Négrepelisse, St Antonin)

En comparaison, ces effectifs sont conformes aux capacités d'accueil sur les secteurs correspondants, à part une tension de l'ordre de 100 places sur le secteur Grand Sud. Ces projections permettent en tout état de cause de saisir une tendance, qui doit bien entendu être confrontée aux autres sources de prévision.

Zone RURALE

		2009		2013		2014		2020		% 2009- 2013	% 2009- 2014	% 2009- 2020
AGE		H	F	H	F	H	F	H	F			
11		436	462	473	449	471	447	448	425			
12		490	462	477	452	475	451	455	431			
13		464	455	473	449	477	450	462	435			
14		443	425	469	415	467	440	465	434			
15		471	385	423	437	458	400	454	419			
Total		4 493		4 517		4 536		4 428		0,53%	0,96%	-1,45%

Aire urbaine de Montauban

		2009		2013		2014		2020		% 2009- 2013	% 2009- 2014	% 2009- 2020
AGE		H	F	H	F	H	F	H	F			
11		477	492	548	548	542	531	556	534			
12		524	488	540	516	554	551	567	540			
13		486	485	512	481	546	518	579	548			
14		518	458	513	498	516	481	592	554			
15		489	507	497	499	517	500	630	546			
Total		4 924		5 152		5 256		5 646		4,63%	6,74%	14,66%

Zone métropolisée

									% 2009 - 2013	% 2009- 2014	% 2009- 2020
2009			2013		2014		2020				
AGE	H	F	H	F	H	F	H	F			
11	372	353	420	425	415	410	418	404			
12	393	365	411	400	420	424	420	406			
13	374	374	392	375	411	397	423	407			
14	336	323	392	396	392	373	426	408			
15	337	312	368	344	389	390	453	401			
Total	3 539		3 923		4 021		4 166		10,8 5%	13,62%	17,72%

2. Une méthode renouvelée par l'Inspection académique

Les prévisions sont **plus affinées que les années précédentes, dans la mesure où pour la première année les services disposent des informations synthétisées de la base élève du 1^{er} degré, qui permet de connaître avec précision le nombre et le lieu de résidence des élèves inscrits dans les écoles primaires.** De ce fait, il a été possible de distinguer les effectifs présents dans les écoles, des effectifs devant théoriquement relever du secteur de recrutement de ces écoles.

Cela offre donc la possibilité de reconstituer les secteurs réels de recrutements des collèges départementaux.

Jusqu'à présent, pour faire la projection des effectifs collégiens, la méthode retenue consistait à faire glisser sur 4 ans les élèves présents dans les écoles primaires du secteur pour constituer les effectifs de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Etaient par ailleurs appliqués des taux de passage moyens de l'ordre de 20%, qui correspondent à une réalité : 1 cinquième des enfants n'arrive pas en 3^{ème} dans l'établissement, du fait des mouvements de population, des choix d'orientation, des redoublements ou encore de départ vers le privé. Ceci est bien entendu une moyenne au niveau départemental, qui, avec cette nouvelle méthode, a également été affinée et calculée précisément pour chaque établissement sur les 3 dernières années. Pour chaque établissement, les taux les plus pertinents ont donc été retenus (taux constatés en 2009, moyenne sur 2 ou 3 ans)

En résumé, ces projections paraissent plus fiables car elles reposent sur le double constat réel :

- des élèves **HABITANT** dans le secteur géographique des collèges d'une part,
- des taux de passage apparents des élèves tout au long de leur scolarité, depuis le CP jusqu'à la 3^{ème} : ils prennent donc en compte les arrivées et départs, les redoublements, etc.

Elles ont également **plus de chance de se réaliser**, dans la mesure où à compter de l'an prochain, l'Inspection académique **appliquera de manière plus stricte les règles d'affectation en vigueur, en se fondant UNIQUEMENT sur l'adresse des élèves**, et non plus leur école primaire d'inscription, dans le respect bien entendu de la politique d'assouplissement de l'affectation.

Voici les constats dressés : avec un **taux de progression de l'ordre de 5,9% d'ici 2014, les effectifs des collégiens resteront EN DEÇA de la capacité globale** de nos établissements sur le territoire : le nombre total de collégiens passant de **8 645** à la rentrée 2009-2010 à **9 133** à l'horizon 2014, soit **+ 508** (hors SEGPA et UPI).

Prévisions d'effectifs dans les collèges 2009-2014 – Inspection académique

COLLEGES (hors SEGPA et UPI)	Rentrée 2009/10	prévision 2010	prévision 2014	Evolution 09/14	CAPACITE	Places libres - manquantes
BEAUMONT DE LOMAGNE Théodore Despeyrous	347	377	339	-2,3%	440	101
CASTELSARRASIN Pierre Flamens	455	481	381	-16,3%	480	99
CASTELSARRASIN Jean de Prades	541	530	555	2,6%	580	25
CAUSSADE Pierre Darasse	748	748	782	4,5%	900	118
GRISOLLES Jean Lacaze	543	585	634	16,8%	550	-84
LABASTIDE Jean-Jacques Rousseau	458	524	493	7,6%	550	57
LAFRANCAISE Antonin Perbosc	397	415	399	0,5%	450	51
LAUZERTE Pays de Serres	265	261	226	-14,7%	380	154
MOISSAC François Mitterrand	510	513	420	-17,6%	900	480
MONTAUBAN Manuel Azaña	233	386	652	179,8%	400	-252
MONTAUBAN Ingres	838	765	937	11,8%	1200	263
MONTAUBAN Olympe de Gouges	766	697	610	-20,4%	900	290
MONTAUBAN Jean-Jaurès	572	590	595	4,0%	650	55
MONTECH Vercingétorix	504	494	606	20,2%	400	-206
NEGREPELISSE Jean-Honoré Fragonard	580	582	652	12,4%	550	-102
ST ANTONIN Pierre Bayrou	252	254	213	-15,5%	360	147
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	616	598	639	3,7%	840	201
TOTAL	8 625	8 799	9 133	5,9%	10 530	1 397

Et plus précisément sur la **zone du Grand Sud** qui nous intéresse, une évolution de **11,88%** qui est conforme aux projections de l'INSEE, se répartissant comme suit :

COLLEGES (hors SEGPA et UPI)	Rentrée 2009/10	prévision 2010	prévision 2014	CAPACITE	Places libres - manquantes
BEAUMONT DE LOMAGNE Théodore Despeyrous	347	377	339	440	101
GRISOLLES Jean Lacaze	543	585	634	550	- 84
LABASTIDE Jean- Jacques Rousseau	458	524	493	550	57
MONTECH Vercingétorix	504	494	606	400	- 206
Total général	1 852	1 980	2 072	1 940	-132
PROJECTION INSEE			2 100		

Sur Montauban, une **évolution de 15,9%** qui est supérieure aux projections de l'INSEE, se répartissant ainsi :

COLLEGES	RS 09 hors segpa, UPI	prévision 2010	prévision 2014	CAPACITE	Surcharge/Marge
MONTAUBAN Manuel Azaña	233	386	652	400	-252
MONTAUBAN Ingres	838	765	937	1200	263
MONTAUBAN Olympe de Gougès	766	697	610	900	290
MONTAUBAN Jean-Jaurès	572	590	595	650	55
TOTAL	2 409	2 438	2 794	3 150	356
PROJECTION INSEE			2 600		

Enfin le secteur Est (Caussade, Négrepelisse, St Antonin), reste selon ces projections, en deçà de celles de l'INSEE, qui se trouvent tirées à la hausse par la forte progression de l'aire métropolisée :

COLLEGES	RS 09 hors segpa, UPI	prévision 2010	prévision 2014	CAPACITE	Surcharge/Marge
CAUSSADE Pierre Darasse	748	748	782	900	118
NEGREPELISSE Jean- Honoré Fragonard	580	582	652	550	-102
ST ANTONIN Pierre Bayrou	252	254	213	360	147
TOTAL	1 580	1 584	1 647	1 810	163
PROJECTION INSEE			1 800		

3. Effectifs dans les écoles primaires : constat et évolution

Les effectifs actuellement scolarisés en primaire à la rentrée 2009, sans constituer une prévision réaliste, peuvent servir de **base de travail théorique, comme hypothèse haute et irréaliste**, si on considère que 100% de ces enfants se retrouveront tels quels, dans les collèges dont leur secteur d'habitation relève, d'ici 4 ou 5 ans. Cela donnerait, à l'horizon de la rentrée 2014, un effectif collégien de l'ordre de 10 900 élèves, **soit une progression de 7 % et non de 5.9%**.

Comme expliqué plus haut, ce ne sont évidemment pas les mêmes enfants que l'on retrouvera d'ici 5 ans dans les collèges, puisque les inscriptions dans des établissements privés, les choix d'orientation spécialisée, la mobilité des familles, etc. sont autant d'éléments qui viennent modifier la réalité des choses. C'est justement la résultante de l'ensemble de ces paramètres qui est traduite dans les taux de passage apparents moyens calculés par l'inspection académique.

Certains comportements peuvent bien-sûr être amenés à fluctuer dans les années à venir, notamment du fait des migrations, des nouvelles constructions et du parcours résidentiel des familles au sein du département et à l'extérieur, ou encore des politiques pédagogiques de passage au niveau supérieur (taux de redoublement), qui impacteront ces taux, **mais l'ordre de grandeur constaté sur les séries longues ressort toujours dans la fourchette de 15 à 20% de déperdition de ces effectifs primaires**.

Par rapport à ces effectifs primaires, **il est plus intéressant d'observer les évolutions passées, et de voir dans quelle proportion ils ont augmenté depuis 4 ans**, hausse qui pourrait se répercuter, comme une vague, sur les effectifs collégiens à venir : en passant de 12 630 à 13 562 entre les rentrées 2005 et 2009, les élèves primaires **ont connu une augmentation de 7,4%, contre 6.6% dans le même temps en collège**. La poussée à venir est donc plus forte d'un point, mais reste dans des proportions similaires.

De manière différenciée sur le territoire, on peut voir les secteurs concernés par cette poussée des effectifs et les moyens qui ont été alloués par l'académie en conséquence (**Voir carte en ANNEXE 2**); **données corroborées par nos programmes annuels d'aide aux communes en matière de construction et d'aménagement des écoles**.

<i>Source Inspection académique : élèves scolarisés en 2009/20010 en primaire habitant dans le secteur géographique théorique de recrutement de chaque collège</i>	Effectifs en CP- CM1 à la rentrée 2009/10, habitant dans le secteur des collèges, qui constituent théoriquement les effectifs collégiens dans 5 ans	Pour mémoire : les prévisions de l'IA pour 2014	<i>différence (taux de passage apparent moyen)</i>	CAPACITE
Beaumont de Lomagne	489	345	-29%	440
Castel - Flamens	471	382	-19%	580
Castel - Jean de Prades	583	555	-5%	480
Caussade	833	767	-8%	900
Grisolles	839	638	-24%	550
Labastide St Pierre	655	479	-27%	550
Lafrançaise	423	386	-9%	450
Lauzerte	229	225	-2%	380
Moissac	669	406	-39%	900
Montauban - Ingres	1027	937	-9%	1 200
Montauban - J Jaurès	688	595	-14%	650
Montauban - M AZANA	676	652	-4%	400
Montauban – O. de Gouges	814	610	-25%	900
Montech	711	587	-17%	400
Nègrepelisse	659	652	-1%	550
Saint Antonin Noble Val	249	224	-10%	360
Valence d'Agen	823	618	-25%	840
<i>Autres (adresse inconnue, hors dpt)</i>	182			
Total	10 838	9 058	-16,4%	10 530

*

En conclusion, une augmentation de l'ordre de 6% de nos effectifs collégiens est à prévoir d'ici 2014 sur notre département : c'est ce qui se dégage des différentes méthodes de projection présentées.

Médiane et fondée à la fois sur les mouvements constatés de population et les effectifs primaires, **la projection de l'Inspection académique apparaît comme la plus réaliste et précise** : ce sont donc ces chiffres qui seront retenus pour la suite.

Bien entendu, les **hypothèses hautes** de l'INSEE ou les tendances de forte évolution des effectifs primaires qui se dégagent sur certaines zones seront prises en considération dans l'étude des solutions.

III. Propositions à court et moyen termes : redéfinition des secteurs scolaires et programme d'investissement

A. AMELIORATION DES CAPACITES D'ACCUEIL

1. Condition d'accueil comparées : une nette amélioration du Tarn et Garonne

Les capacités d'accueil des collèges publics dans notre département s'élèvent aujourd'hui à **10 530 places**, soit, avec les effectifs présents à la rentrée 2009/10 :

- **1 700 places libres sur le territoire,**
- **736 places** sur le grand secteur Sud, voire **829 sur ce secteur** si l'on prend en compte le collège de Beaumont, qui intègre une partie non négligeable des communes connaissant une forte croissante démographique, notamment du canton de Verdun.

En région Midi-Pyrénées, **seuls 3 départements** se sont engagés dans une démarche volontariste d'extension des capacités d'accueil dans les collèges publics :

- **la Haute-Garonne** qui a déjà réalisé 8 nouveaux collèges en 2002, en a construit 7 autres depuis et étudie l'opportunité de construire de nouveaux établissements sur 6 secteurs dont St-Jory.
- **Le Tarn**, qui va ouvrir un nouveau collège à Gaillac à la prochaine rentrée. En outre des extensions ont été réalisées à Réalmont et St Juéry.
- **Enfin le Tarn-et-Garonne**, qui avait déjà augmenté en 2003 sa capacité d'accueil de 450 places - 150 à Nègrepelisse, 150 à Labastide et 150 à Lafrançaise-, a revu les capacités du collège Ingres qui peut accueillir 1 200 élèves, et, surtout, nous avons ouvert en 2007 puis en 2009 2 nouveaux établissements à Montauban et Montech, soit 800 places.

NB : *La construction de Labastide Saint Pierre et Nègrepelisse (800 places) a permis d'accueillir, sans accroissement de la capacité, les 800 élèves qui étaient alors scolarisés dans les locaux du collège Bourdelle cédés à la Région pour régler le problème d'accueil dans les lycées. Le confort immobilier de Lafrançaise (300 places) consistait à remplacer les bâtiments démontables du Groupe d'Observation Dispersé (G.O.D.) annexé au collège de Moissac.*

Au-delà de l'accroissement de la capacité d'accueil, la qualité des établissements s'est largement améliorée : accessibilité, mise aux normes, renouvellement des équipements mobiliers, haute qualité environnementale ont ponctué l'ensemble des opérations annuelles et pluriannuelles de restructuration ou d'extension dans chacun des collèges.

Par ailleurs, les changements des programmes pédagogiques en collège et les méthodes d'apprentissage n'ont cessé d'évoluer, et ont d'importantes répercussions sur le fonctionnement des établissements, qui ont été pris en compte pour les opérations du P.P.I ainsi que dans les 2 nouveaux collèges.

Cela s'est traduit notamment par le besoin diversifié, au-delà des salles banalisées d'enseignement général, de salles d'enseignement spécialisé (histoire-géographie, sciences expérimentales, éducation artistique, technologique...), de petites salles pour des travaux en groupes, de lieux spécifiques pour la vie scolaire et les activités artistiques et culturelles, mais également des espaces pour les rencontres parents-professeurs.

Les nouvelles technologies ne sont bien entendu pas en reste, avec le déploiement de près de 700 postes informatiques depuis 2008 dans les établissements et le câblage internet y afférant, les centres de documentation et d'information, et le déploiement dans 3 collèges, et 5 cette année, de l'Environnement Numérique de Travail...

2. Une bonne place en région Midi-Pyrénées

Il est à noter que notre moyenne d'élèves par collège a nettement baissé, alors même que nous avons connu la plus forte progression des effectifs collégiens, et que nous nous situons au même niveau que la Haute-Garonne qui a également légèrement baissé son niveau d'effectif moyen par collège.

En dehors, naturellement, des 3 départements ayant connu une baisse d'effectifs, l'ensemble des départements ont vu leur effectif moyen par collège augmenter, y compris dans le Lot où deux établissements ont fusionné administrativement en janvier 2010 (Figeac et Blagnac).

DEPARTEMENTS	Nombre de Collèges		Moyenne d'élèves par collège	
	2002	2009	2002	2009
ARIEGE 09	15	15	408	402
AVEYRON 12	21	21	348	339
HAUTE- GARONNE 31	85	92	538	531
GERES 32	21	21	320	335
LOT 46	20	19	293	328
HAUTES-PYRENEES 65	20	20	422	389
TARN 81	29	29	428	463
TARN-et-GARONNE 82	15	17	557	534

Source : Conseils généraux de Midi-Pyrénées

On peut se poser légitimement la question de **la taille critique nécessaire au bon fonctionnement d'un établissement et au développement de moyens et de projets dynamiques** au niveau pédagogique, qui semble être atteinte avec un **minimum de 400 élèves** (choix d'options, etc.), à concilier naturellement avec le maintien d'un enseignement de proximité et de qualité qui a été le souci permanent du Conseil général depuis 1986.

A cet égard, le Tarn et Garonne occupe une place optimale au sein de la région, qui se situe en dessous de la moyenne nationale : en 2006, l'effectif moyen des collèges publics atteint **490 élèves et plus de la moitié des effectifs sont dans des établissements de 400 à 700**, dont 18.5% dans la tranche qui nous concerne (500 à 599).

3. Les capacités des établissements d'ici 3 ans :

S'agissant des capacités d'accueil, elles ont été actualisées en fonction des besoins pédagogiques, en constante évolution, des travaux importants réalisés dans ce sens dans l'ensemble des collèges du département, et de la réalité d'augmentation du nombre moyen d'élève par classe qu'il convient de prendre en compte.

Elles avaient été revues à la baisse en 2003 mais peuvent être actualisées, en fonction des travaux en cours ou à venir :

- la restructuration du bâtiment de la demi-pension et de l'Alti à **Grisolles offrira une** classe banalisée supplémentaire, ce qui permettra de monter la capacité du collège à **600 places**, ce qui était le cas en 1986 ;
- l'extension de la demi-pension à **Nègrepelisse** et la création de nouvelles salles de classes à son emplacement actuel offrira une capacité supplémentaire d'au moins **70 à 100 places, soit 620 à 650 au total.**

Concernant les élèves de SEGPA, il a été procédé à une reconduction des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2009 de l'ordre de 400 élèves, ainsi que des UPI et IME qui sont de 90 places aujourd'hui. Il convient de préciser que les capacités d'accueil existantes aux SEGPA Jean de Prades à Castelsarrasin, Pierre Darasse à Caussade, François Mitterrand à Moissac, Azaña et Olympe de Gouges à Montauban et Jean Rostand à Valence d'Agen sont suffisantes pour l'accueil des élèves relevant de ce type d'enseignement (528).

Evolution de la CAPACITE des collèges

Collèges	2002	2003	2009	2013
Beaumont de Lomagne	440	440	440	440
Castelsarrasin Jean de Prades	580	580	580	580
Castelsarrasin Flamens	480	480	480	480
Caussade	980	900	900	900
Grisolles	540	550	550	600
Labastide St Pierre	550	550	550	550
Lafrançaise	450	450	450	450
Lauzerte	380	380	380	380
Moissac	980	900	900	900
Montauban Ingres	1 200	900	1 200	1 200
Montauban Olympe de Gouges	1 040	900	900	900
Montauban J.Jaurès	650	650	650	650
Montauban Azaña	-	-	400	400
Montech	-	-	400	400
Nègrepelisse	550	550	550	620
St Antonin Noble Val	360	360	360	360
Valence d'Agen	840	840	840	840
TOTAL	10 020	9 430	10 530	10 650

- Il est donc clair **qu'au total et même par grande zone, dans les 5 prochaines années, les capacités d'accueil s'avèrent suffisantes**. Seul le grand secteur Sud pourrait nécessiter, la création de places à terme. Cependant, il convient d'avoir une vision plus nuancée, par secteur, pour répondre aux sources de tensions existantes, ou à venir, de manière certaines dans plusieurs collèges.

B. REDFINITION DE SECTEURS DE RECRUTEMENT

1. Secteur « Sud » : Grisolles, Labastide, Montech, Beaumont de Lomagne

D'ici 2014, il manquera 132 places sur cette zone pour accueillir, les 11.8% d'élèves supplémentaires prévus par l'inspection académique (1940 places pour 2 072 élèves).

Dans cette perspective, Le Conseil général a engagé, dès 2009, les études nécessaires à l'extension du collège de Montech et a installé 3 bâtiments démontables.

Cependant, les prévisions à la prochaine rentrée donnent à voir des effectifs en recul sur ce collège, tandis que de l'autre, la population croissante des élèves de primaire amène à penser qu'une construction serait nécessaire d'ici 5 ans. Il apparaît difficile, dans ce secteur en pleine mutation urbaine, de prévoir avec précision le rythme de croissance des effectifs.

En effet, **selon l'hypothèse irréaliste** haute fondée sur le constat brut des effectifs de primaire (V. page 21), **il manquerait 760 places.**

Or, sur les 3 dernières années on a constaté à peu près 20% de perte sur ce secteur entre les effectifs du primaire et ceux du collège, fuite qui pourrait se réduire avec l'attractivité croissante de cette zone et l'arrivée de population de cet âge. Néanmoins, c'est précisément ce type d'éléments, avec tout un faisceau d'autres indicateurs pertinents, qui sont pris en compte dans les projections de population de l'INSEE, qui table sur **+ 10.85% d'augmentation de cette tranche d'âge.**

PROJECTION 2014	CAPACITE	Hypothèse 100% primaire - IRREALISTE	Hypothèse IA	Hypothèse INSEE haute
Effectifs Zone Grand Sud	1 940	2 700	2 070	2100
Si maintien de l'existant	1 940	Manque de 760 places	Manque de 130 places	Manque de 160 places

➤ **Il est donc nécessaire de surveiller de près les évolutions sur les deux prochaines années, avant d'engager financièrement la collectivité dans des travaux lourds. Une décision sera prise à l'aune des effectifs constatés à la rentrée 2011.**

A très court terme, se pose le problème de saturation du collège de Grisolles dès la prochaine rentrée, alors même qu'il reste une réserve importante de capacité d'accueil dans les établissements de Beaumont et de Labastide St Pierre.

Une analyse des différentes solutions sur le plan technique a été menée, prenant notamment en compte les transports scolaires.

Une 1^{ère} solution consisterait à affecter **certaines communes à l'est du secteur de Grisolles sur le collège de Labastide St Pierre**, comme les communes de Canals, Bessens ou Dieupentale ; néanmoins **les temps de transports, sans être démesurés, se verraient nettement accrus (V. Tableau en ANNEXE 3) ;**

Une 2^{ème} piste concernant ces mêmes communes, a envisagé de les **affecter sur le collège de Montech, en lieu et place de Grisolles aujourd'hui**, et d'affecter les élèves venant de Montbartier sur Labastide St Pierre, comme c'était le cas à l'origine. Cependant, en l'état actuel des choses, cela ne ferait **qu'accélérer le problème** d'effectif sur Montech, Montbartier représentant moins d'élèves que l'un ou l'autre ;

Une 3^{ème} voie enfin consiste à **affecter des communes à l'Ouest du secteur de Grisolles sur le collège de Beaumont de Lomagne**. Ainsi, il semblerait opportun d'y affecter la commune de **Mas Grenier** : outre un rééquilibrage en faveur du collège de Beaumont, cette solution présente l'avantage de correspondre à une réalité : des transports sont déjà organisés pour acheminer une bonne partie des élèves relevant du secteur de Grisolles inscrits à Beaumont, pour un temps de trajet équivalent.

- Il convient donc de revoir le secteur de recrutement de ce collège, au vu des contraintes et des logiques de bassin de vie. Dans cette optique, **les élèves provenant de la commune de Mas Grenier seront affectés à compter de la prochaine rentrée scolaire (entrants en 6ème) sur le collège de Beaumont de Lomagne (V. Cartes en ANNEXE 4)**
- D'ici 2012, la réhabilitation de la demi-pension et du bâtiment alti de Grisolles offriront de nouvelles capacités au collège, **qui sera en mesure d'accueillir 600 élèves**, ce qui était le cas en 1986 ; ainsi l'augmentation des effectifs sur les 3 prochaines années pourra être absorbée.

2. Secteur Montauban (Ingres, Olympe de Gouges, Jean Jaurès, Azaña)

L'ensemble des prévisions montre que les capacités d'accueil sur **Montauban seront suffisantes d'ici 5 ans, quelque soit l'hypothèse retenue, même celle, théorique et irréaliste, de l'arrivée de 100% des effectifs actuellement en primaire (V. tableau ci-après).**

Cela n'empêche pas que **d'importants déséquilibres se profilent dès la rentrée prochaine**, dans la mesure où, comme c'est encore le cas pour Jean Jaurès 3 ans après, il faudra attendre les effets de la croissance démographique pour retrouver un niveau d'effectifs comparable dans les collèges qui ont perdu des élèves au profit du 4^{ème} collège.

Si de son côté, **le collège Ingres** atteignait de nouveau, **937 élèves en 2014, ce qui est conforme à ses capacités**, en revanche **le collège d'Olympe de Gouges ne serait qu'à 610 élèves**, alors que dans le même temps **Azaña exploserait avec 652 élèves**.

C'est donc dès cette année qu'il faut amorcer le changement de cap, en redéployant une partie du secteur de recrutement du collège M. Azaña **en priorité en faveur du collège Olympe de Gouges**.

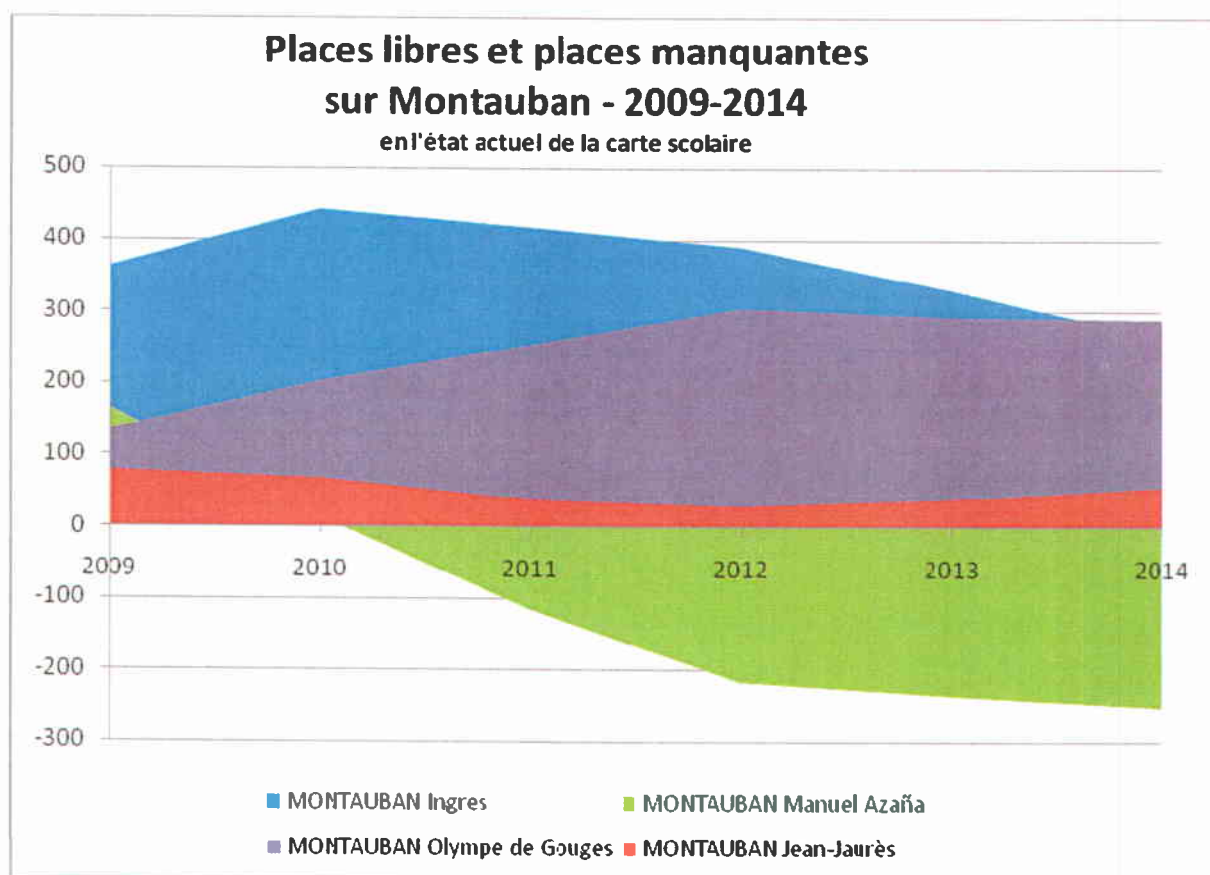
- **Les redéploiements suivants peuvent être envisagés : tous les élèves habitant route de Lamothe-Capdeville - avenue de Cos, et à l'Est de celles-ci seraient de nouveau affectés au collège Olympe de Gouges. (V. Cartes en ANNEXE 5)**

Cela correspond à la zone géographique du secteur théorique de recrutement de l'école de Fonneuve et de la partie Est de celui de l'école de Camille Claudel, soit environ 200 élèves d'ici 2014 et 37 élèves dès l'an prochain.

Bien entendu, le Conseil général, même si les transports urbains ne sont pas de son ressort, s'engage, comme cela a été le cas à l'occasion de l'ouverture du collège Azaña, à travailler avec l'agglomération de Montauban pour **trouver les circuits d'acheminement les plus adaptés.**

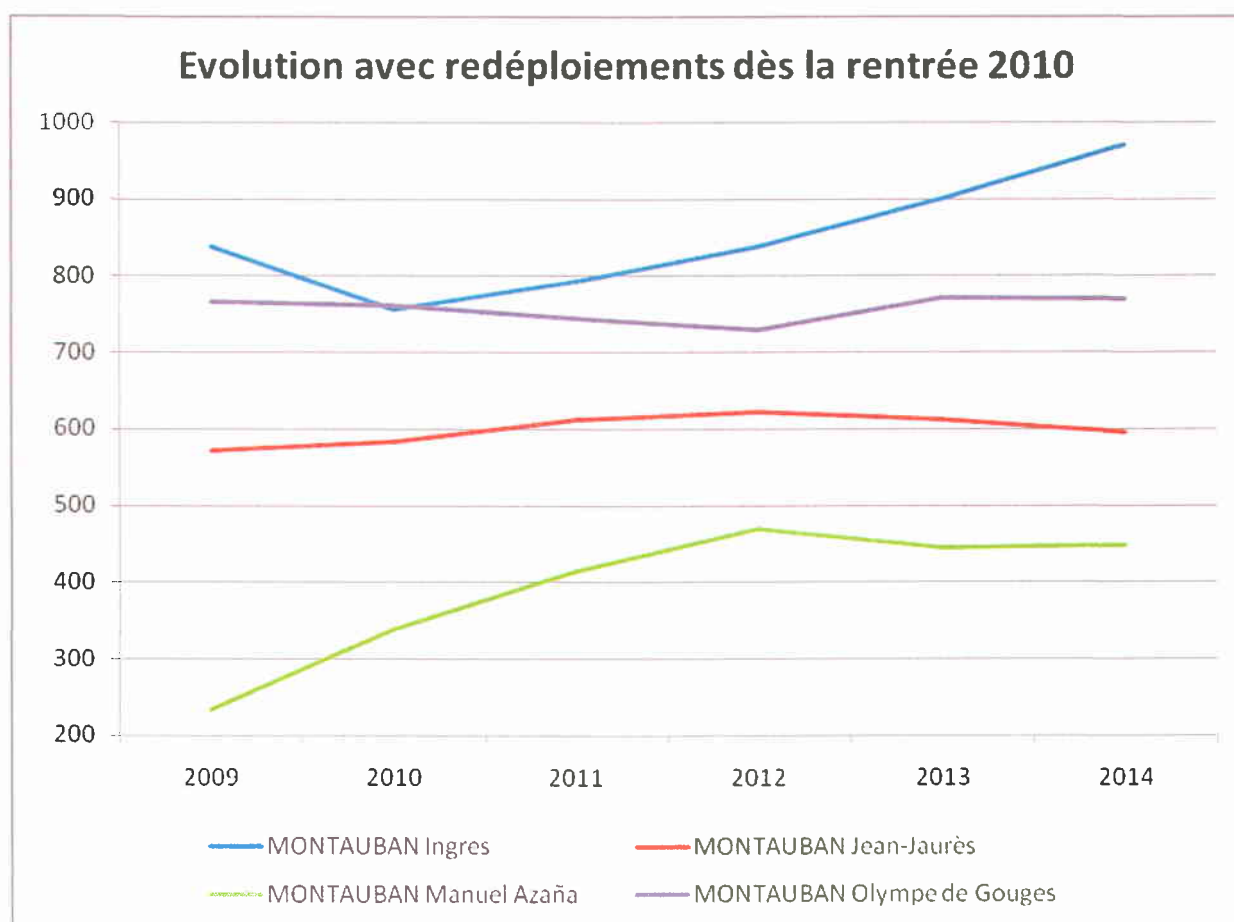
En ce qui concerne le secteur de Fonneuve notamment, les élèves sont aujourd'hui obligés de prendre une navette jusqu'à la Fobio pour ensuite repartir sur Azaña. Avec cette nouvelle sectorisation, il sera techniquement possible de les déposer au droit de l'établissement. Des discussions seront menées avec l'autorité compétente pour y parvenir.

De la même manière après une année de pratique, et suite aux demandes de certaines familles de collégiens, il conviendra de revoir certains circuits vers Olympe de Gouges et Azaña.



PROJECTION 2014	CAPACITE	Hypothèse IA	Hypothèse 100% primaire - IRREALISTE	Redéploiements proposés
J JAURES	650	595	688	595
INGRES	1 200	937	1027	937
OLYMPE de G	900	610	814	769
AZANA	400	652	676	448
TOTAL	3 150	2 794	3 205	2 749*

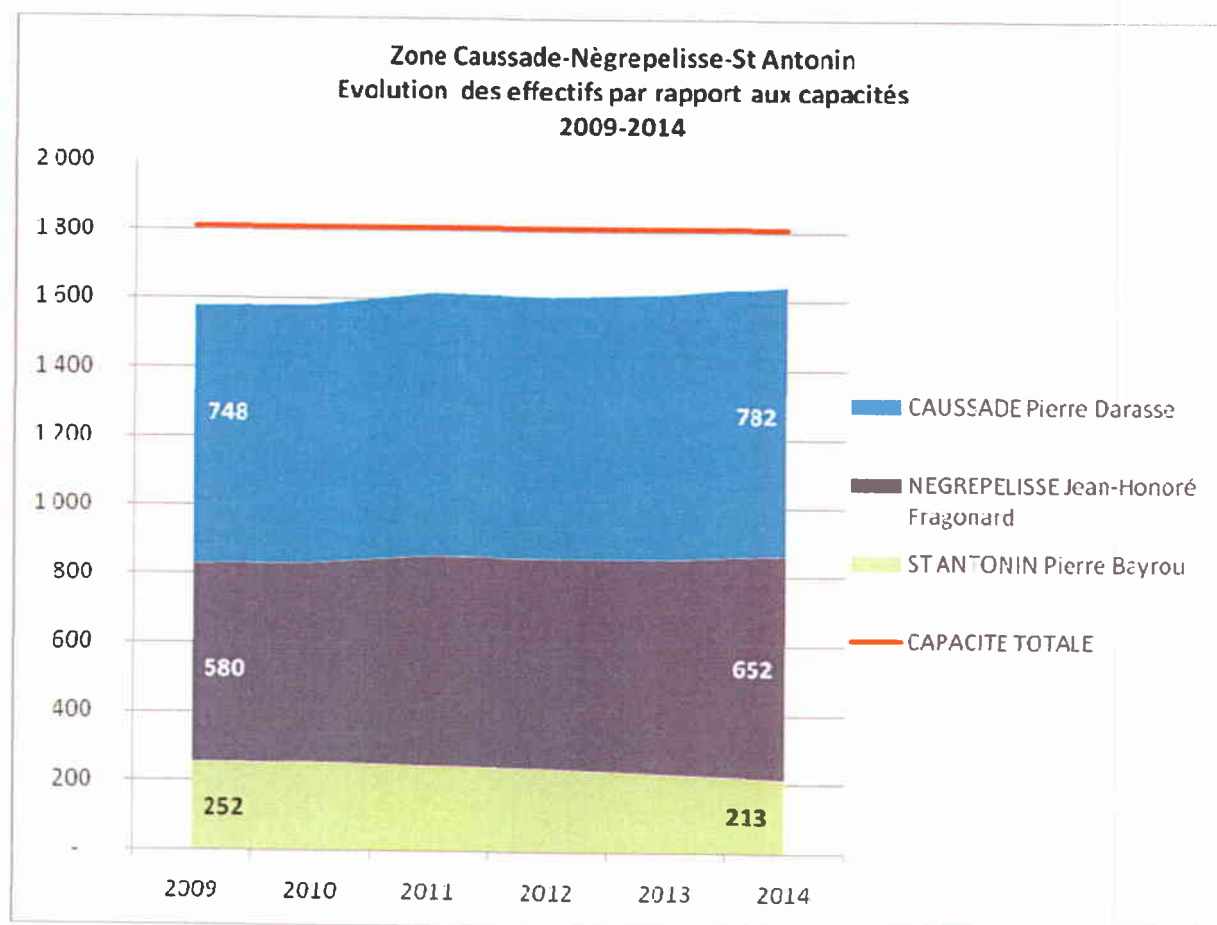
* la différence de 50 élèves s'explique par le fait que le calcul d'effectifs de chaque collège est réalisée avec des taux de passage moyens qui leur sont propres, et sont donc différents.



3. Secteur de Nègrepelisse – Caussade – St Antonin

Selon les projections de l'inspection académique, et après une forte hausse à cette dernière rentrée, le collège de St Antonin, suivra une tendance à la baisse sur les prochaines années, et devrait connaître une perte, d'ici 2014, de l'ordre de 40 élèves. Ce mouvement reste cependant largement compensé sur ce secteur par l'attractivité de Caussade et de Nègrepelisse.

- Concernant ce dernier collège, au vu de l'importante restructuration-extension en cours, les capacités d'accueil s'élèveront à la rentrée 2012 à 620, voire 650 élèves, ce qui permettra d'accueillir l'ensemble des élèves du secteur de recrutement.

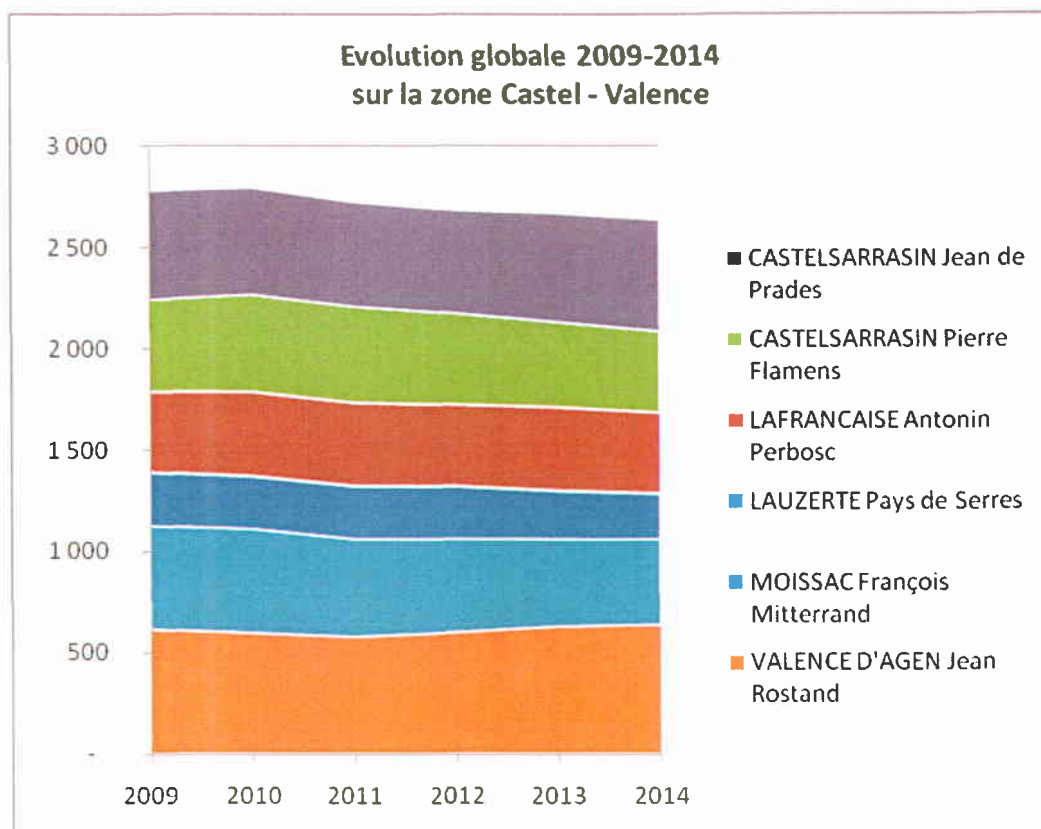


4. Secteurs Valence-Moissac et Nord-est

En ce qui concerne les secteurs de recrutement des collèges de Castelsarrasin, François Mitterrand à Moissac, Jean Rostand à Valence d'Agen, Pays de Serres à Lauzerte et Antonin Perbosc à Lafrançaise, **aucune difficulté d'accueil n'est à prévoir, les effectifs étant globalement envisagés à la baisse sur l'ensemble du secteur, à l'exception du collège de Valence d'Agen et de Jean de Prades à Castelsarrasin.**

Pour les deux collèges de Castelsarrasin, compte tenu de l'application par l'inspection académique de la stricte affectation selon le lieu de résidence, **il convient de préciser, dans l'arrêté, les secteurs géographiques de chacun des établissements sur la commune. Comme aujourd'hui, s'agissant des élèves relevant de l'école primaire Ducaux, ils pourront être affectés sur l'un ou l'autre des collèges.**

- Il est donc proposé une répartition fixe des rues qui pourra être amenée à évoluer pour rééquilibrer éventuellement les effectifs entre ces collèges. (V. Cartes en ANNEXE 6 et listes des rues en ANNEXE 7, 8 et 9)



En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier et arrêter les secteurs de recrutement présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les délibérations du Conseil Général des 26 juin et 27 novembre 2009,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Arrête les secteurs suivants :

Secteur 1 – BEAUMONT DE LOMAGNE

AUTERIVE, BALIGNAC, BEAUMONT-DE-LOMAGNE, BEAUPUY, BELBEZE, BOUILLAC, LE CAUSE, COMBEROUGER, COUTURES, CUMONT, ESCAZEAX, ESPARSAC, FAJOLLES, FAUDOAS, GARIES, GENSAC, GIMAT, GLATENS, GOAS, LAMOTHE CUMONT, LARRAZET, LAVIT-DE-LOMAGNE, MARIGNAC, MARSAC, MAS-GRENIER, MAUBEC, MAUMUSSON, MONTGAILLARD, PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE, SAINT-SARDOS, SERIGNAC, VIGUERON

Secteur 2 – CASTELSARRASIN

- **sous-secteur Flamens** comprenant les communes des LES BARTHES , de LABASTIDE DU TEMPLE ainsi que la portion de territoire de la commune de CASTELSARRASIN comprenant les rues citées en annexe 7.

- **sous-secteur Jean de Prades comprenant les communes de** ANGEVILLE, ASQUES, CASTELFERRUS, CASTELMAYRAN, CAUMONT, CORDES-TOLOSANNES, GARGANVILLAR, LABOURGADE, LAFITTE, LA-VILLE-DIEU DU TEMPLE, MONTAIN, ST-AIGNAN, ST-ARROUMEX, ST-PORQUIER, ainsi que la portion de territoire de la commune de CASTELSARRASIN comprenant les rues citées en annexe 8.

- **sous secteur mixte affecté aux deux collèges** : portion de territoire de la commune de CASTELSARRASIN comprenant les rues citées en annexe 9.

Secteur 4 – GRISOLLES

AUCAMVILLE, BESENS, CANALS, DIEUPENTALE, GRISOLLES, POMPIGNAN, SAVENES, VERDUN-SUR-GARONNE,

Secteur 9 – MONTAUBAN

- **le sous-secteur de recrutement du collège Manuel Azaña** comprend la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest par l'axe de la rivière du Tarn à partir du chemin de Capou jusqu'à la limite communale de Villemade ;

Au nord par les limites communales de Villemade, de Piquecos, de L'Honor de Cos, de Lamothe Capdeville ;

A l'est par le chemin de Moissagein, l'avenue de Lamothe (exclu), l'avenue de Cos jusqu'au n° 688 pair et n° 701 côté impair (exclu) (croisement de la rue de Pater), la rue de Pater à partir du n° 908 à 444 (côté pair) et du n° 901 au n° 451 (côté impair) (croisement de l'avenue de Fonneuve), l'avenue de Fonneuve du n° 1310 au n° 2 côté pair et du n° 1249 au n° 1 côté impair (exclu) ;

Au Sud par la Coulée Verte (Ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'intersection avec le Chemin de la Margue (exclu), Chemin de la Margue du n° 1 au n° 2205 (côté impair) et n° 2 au n° 2170 (côté pair) (exclu), Chemin de Capou jusqu'à la rivière du Tarn (exclu).

- **le sous-secteur de recrutement du collège Ingres** comprend les communes de Corbarieu, Monclar de Quercy, Saint-Nauphary, Villemade ainsi que la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest : rivière du Tarn à partir de la limite communale de Corbarieu au Sud jusqu'au chemin de Capou ;

Au nord par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : Chemin de Capou, Chemin de la Margue du n° 1 au n° 2205 (côté impair) et n° 2 au n° 2170 (côté pair), Coulée Verte (Ancienne Voie ferrée), avenue de Fonneuve du n° 1 au n° 221 (côté impair) et n° 2 au n° 216 (côté pair) (exclu), Rue Jean Macé, avenue Jean Moulin (exclu), Coulée Verte (Ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'intersection de la rue Guillaume Bigourdan ;

A l'est par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : Rue Guillaume Bigourdan, Rue Lagravère, Boulevard Blaise Doumerc du n° 1 au n° 385 (côté impair) et n° 2 au n° 260 (côté pair), Boulevard Blaise Doumerc du n° 387 au n° 719 (côté impair) et n° 262 au n° 660 (côté pair) (exclu), Boulevard Edouard Herriot (exclu), Rue de Selves (exclu), Rue du Commandant Raynal (exclu), Rue Edouard Forestié du n° 1 au n° 295 (côté impair) et n° 2 au n° 240 (côté pair), Avenue du Père Léonid Chrol, Avenue Marcel Unal (exclu), Ruisseau de la Garrigue (exclu), Chemin des Barthelots, Chemin de la Pio, Chemin des Lebrats (exclu), Chemin de Riblaye, Route de Verlhac-Tescou jusqu'à la limite communale de Saint-Nauphary ;

Au sud par les limites communales de Saint-Nauphary et Corbarieu.

- **le sous-secteur de recrutement du collège Jean-Jaurès** comprend les communes d'Albefeuille Lagarde, de Bressols, de Montbeton, ainsi que la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest par les limites communales d'Albefeuille Lagarde, de Montbeton, de Lacourt Saint Pierre, de Bressols ;

A l'est par l'axe de la rivière du Tarn à partir de la limite communale de Bressols au Sud jusqu'à celle d' Albefeuille Lagarde au Nord ;

-le sous-secteur de recrutement du collège Olympe-de-Gouges comprend les communes de Genebrières, Lamothe-Capdeville, Léojac, La Salvetat-Belmontet, Verlhac-Tescou, et la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

Au nord par les limites communales de Lamothe-Capdeville, d'Albias ;

A l'est par les limites communales de Saint-Etienne-de-Tulmont, de Léojac ;

Au sud par les limites communales de Saint-Nauphary ;

A l'ouest par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : Route de Verlhac-Tescou (exclu), Chemin de Riblaye (exclu), Chemin des Lébrats , Chemin de la Pio (exclu), Chemin des Barthelots (exclu), Ruisseau de la Garrigue, Avenue Marcel Unal, Avenue du Père Léonid Chrol (exclu), Rue Edouard Forestié du n° 1 au n° 295 (côté impair) et n° 2 au n° 240 (côté pair) (exclu), Rue du Commandant Raynal, Rue de Selves, Boulevard Edouard Herriot, Boulevard Blaise Doumerc du n° 387 au n° 719 (côté impair) et n° 262 au n° 660 (côté pair), Boulevard Blaise Doumerc du n° 1 au n° 385 (côté impair) et n° 2 au n° 260 (côté pair) (exclu), Rue Lagravère (exclu), Rue Guillaume Bigourdan (exclu), Coulée Verte (Ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'avenue Jean Moulin (exclu), Avenue Jean Moulin, Rue Jean Macé (exclu), Avenue de Fonneuve jusqu'au croisement de la rue de Pater, rue de Pater jusqu'au n°451 à 901 (côté impair) et du n° 444 au n°908 (côté pair) (exclu), avenue de Cos à partir du n° 688 côté pair et 701 côté impair jusqu'au 9999 de l'avenue de Cos, route de Lamothe jusqu'au n° 4930, chemin de Moissagein (exclu).

Adopté à l'unanimité par 29 voix sauf Secteur de recrutement collège Azaña

Pour..... 28 voix

Avis contraire..... néant

Abstention..... 1

Le Président,